

Les Suspects

« Les journaux français annoncent que Blanqui dont la peine vient d’expirer, va être transporté à Cayenne et qu’on applique au prisonnier, condamné au nom de la sûreté de la République, une loi portée quatre ans plus tard pour la sûreté général de l’Empire. Cela est-il bien possible ? Quand la peine fut prononcée, l’Empire n’existait pas, et le prince Louis-Bonaparte était à peine devenu Président.

La rétroactivité est bien inscrite dans ces mesures rigoureuses, mais peut-elle remonter si loin ? tous les condamnés du 15 mai 1848 sont libres ou en exil ; plusieurs ont été élargis avant l’expiration de leur peine ; Blanqui a subi sa peine tout entière. Cela ne suffit-il pas ? Sauf trois mois de liberté en 1848, voilà 27 ans que Blanqui est en prison ; faut-il l’envoyer mourir à Cayenne ? »

(*L’Observateur.*)

Hommes d’autorité et de légalité démocratiques ou démagogiques, c’est la loi, la loi renouvelée de 93, la loi des *Suspects*, la loi de *Salut public*. — De quoi vous plaignez-vous donc ?

Est-ce de ce qu’on l’applique à un prince du sang de la Montagne¹ ?

Tous les jours des prolétaires sont envoyés à Cayenne au nom de cette même loi, et je ne sache pas que les journaux de la bourgeoisie *libérale* s’émouvent pour si peu ; ils ne font pas tant de bruit pour ces suppliciés *anonymes*.

C’est qu’ils sentent chanceler le trône de Bonaparte ; ils augurent que demain Blanqui sera le dispensateur des faveurs et des places, le nouveau Cavaignac autour duquel devront se ranger tous les bourgeois assassins de la république sociale ; la future clé de voûte de l’ordre civilisé.

Cayenne est, pour ces courtisans de la veille, l’anti-chambre du prétendant, et ils y déposent leur carte afin d’aller, au lendemain, à l’Hôtel-de-Ville², la réclamer à Sa Majesté le dictateur !...

— Mœurs de *suspects* ! mœurs de Salut bourgeois !

[*Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 2^{ème} année, n° 13, 12 mai 1859]

¹ Loin d’être un des dignitaires de la Montagne — terme repris de 1789 par les démocrates de gauche de 1848 pour désigner leur groupe à la Législative —, Blanqui était son antagoniste. Voir, entre autres, sa défense devant la Haute Cour de Bourges (en mars 1849), in *Instructions pour une prise d’armes, L’Eternité par les astres et autres textes*, édités par Miguel Abensour et Valentin Pelosse, Paris, Sens & Tonka, 2000. L’antipathie sans nuance de Déjacque pour Blanqui semble due à ses contacts en exil avec les blanquistes, à leur mode d’organisation clandestine, à leur culte de la personnalité du chef. A joué peut-être aussi l’effet pernicieux du “document Taschereau”, un faux forgé par la police pour compromettre Blanqui (Taschereau, un journaliste, prétendait avoir découvert parmi les papiers saisis aux Tuileries le 24 février 1848 un document faisant état de dénonciations de la part d’un des insurgés arrêtés à la suite de la Journée du 12 octobre 1839, et que tout désignait comme Blanqui). Quant aux conceptions politiques et sociales, Déjacque et Blanqui se révèlent en fait proches. Le second n’affirmait-il pas que « l’anarchie régulière est le devenir de l’humanité » ?

² De 1830 à 1871, une insurrection parisienne est victorieuse si elle prend et garde le contrôle de l’Hôtel-de-Ville, lieu symbolique du pouvoir.